



Force Ouvrière **SCC**, 96 rue des trois Fontanot 92744 Nanterre
Tél 01.41.91.31.94 – E-mail : contact@foscc.fr

PUBLICATION / FOSCC / ACTUALITE JANVIER 2022

Meilleurs Vœux 2022 de la part de l'équipe de Force Ouvrière

*Point sur l'indemnité inflation 2022 La direction annonce que l'indemnité inflation a été votée par le Parlement. L'application des critères d'éligibilité sur la base du bulletin de paie 2021 a permis d'identifier environ 800 collaborateurs. Pour rappel, il faut avoir perçu moins de 2 000 euros nets de rémunération globale proratisée du 1er janvier au 31 octobre 2021 (rémunération variable, astreintes et heures supplémentaires incluses et hors participation et intéressement), quel que soit le type de contrat, avec l'obligation d'avoir été salarié en octobre 2021. Elle devrait être versée fin janvier 2022

*Un nouvel accord sur la Participation est en cours de négociation, FO s'attache à faire respecter vos droits

*Les jours de fractionnement (Rappel du jugement de condamnation) : Si vous aviez 2 jours de fractionnement, et que vous travailliez 220 jours par an ; les 2 jours **représentent 0,9%** de travail en **plus** (ou bien 0,9% de salaire annuel en moins). Sujet toujours sur la table !

*Lieusaint : les changements comme pour le hall d'accueil, le bureau du CSE, les salles de réunion, les vestiaires, le réfectoire et le plan de circulation sont en cours. Le FLEX office est IMPOSE par la Direction nous regrettons ce choix amèrement, si vous avez des questions sur le sujet n'hésitez pas à nous contacter.

*Qualité de vie au travail, FO maintient sa détermination pour améliorer les conditions de vie au travail dans un accord en cours de création, cependant nous constatons que la part dédiée aux travailleurs handicapés est presque inexistante. FO reste mobilisée sur vos conditions de travail n'hésitez pas à prendre contact avec nous peut importe le sujet.

*Notre assureur Santé de 2021 annonce un résultat de 99,3 % (P/C y compris Forfait patientèle).

*Réforme des retraites, les réformes gouvernementales, les taux de remplacement (Ratio entre la pension retraite et le dernier revenu d'activité perçu) sont de plus en plus faibles, un nouveau dispositif de PERCOL/PEE/PER, Plan d'épargne-retraite est en cours de discussion afin d'être en